



PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

Nantes, le 02 MAI 2016

LE PREFET

Le préfet de la région Pays de la Loire

à

Liste in fine

Objet : Implication des services de l'Etat dans l'information géographique en région

Réf. : Stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique (SCORAN), juillet 2015

La stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique (SCORAN) fixe notamment comme objectif le développement des usages de l'information géographique au bénéfice du développement territorial. Cet objectif se décline au travers de trois actions :

- étendre l'accès au réseau régional de plates-formes mutualisées,
- développer les usages dans un souci de simplification,
- promouvoir l'innovation, la recherche et la formation.

En Pays de la Loire, deux programmes d'information géographique, adossés à deux plates-formes, assurent l'accès et la diffusion des données géographiques : SIGLOIRE pour les services de l'Etat et GEOPAL, co-piloté par l'Etat et la Région et co-financé dans le cadre du CPER, pour la sphère publique élargie.

Le programme partenarial GEOPAL s'inscrit dans la SCORAN. Il s'adresse à l'ensemble des organismes ayant une mission de service public avec trois priorités identifiées au CPER 2015-2020 :

- consolider l'infrastructure régionale par le renforcement de l'animation de la communauté géomatique ligérienne,
- créer des outils et services adaptés aux utilisateurs,
- coopérer avec des organismes de recherche.

Le Conseil régional a confié la mission de coordination de GEOPAL au centre de concertation et de ressources en aménagement et usages numériques, Gigalis, qui regroupe 35 collectivités et 5 organismes tiers. Pour l'Etat, la coordination est confiée à la DREAL.

Le plan d'actions et les moyens de Gigalis au titre de GEOPAL sont présentés à la commission de concertation régionale pour l'aménagement numérique du territoire (CCRANT) que je co-préside avec le président du conseil régional. Le comité de suivi des géomaticiens ligériens propose le plan d'actions annuel et le soumet à la CCRANT. A l'initiative des adhérents, des pôles métiers sont mis en place comme espaces d'échanges de pratiques, de mise en commun de données, de construction de partenariat et de valorisation d'usages.

Je vous demande de favoriser la participation de vos services aux instances techniques de GEOPAL pour qu'ils contribuent au développement des usages aux services des politiques publiques de l'État. Outre les services géomatiques régionaux et départementaux, les services métiers ont vocation à s'impliquer dans les pôles métiers.

Cette organisation se substitue au précédent schéma d'organisation de SIGLOIRE.

A l'échelle départementale, les services de l'Etat pourront prendre part aux dynamiques portées par les collectivités.

Pour garantir la maîtrise des données des services et leur bon niveau de qualité, le site www.SIGLOIRE.fr sera maintenu, dans l'attente du déploiement des sites ministériels de catalogage des données géographiques.

La DREAL continuera à assurer le fonctionnement des deux plates-formes et restera l'interlocuteur privilégié pour accompagner les services dans leurs obligations réglementaires de mise à disposition des données géographiques.

Je vous remercie d'identifier un correspondant information géographique au sein de votre service. En adhérant à GEOPAL (<http://www.geopal.org/accueil>, Espace professionnel / Adhérer à GEOPAL), ses coordonnées seront automatiquement transmises aux coordonnateurs.

Je vous demande de veiller à la mise en œuvre de ces décisions dans vos services.



Henri-Michel COMET

Liste in fine

- . Madame la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- . Monsieur le directeur régional des affaires culturelles
- . Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, dans la région Pays de la Loire
- . Monsieur le directeur interrégional de la mer Nord-Atlantique Manche-Ouest
- . Monsieur le directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de cohésion sociale
- . Monsieur le directeur interdépartemental des routes de l'Ouest

